

## Deux articles de l'Indépendant sur la querelle des écoles en 1878

*Articles recopiés par Nicole Fiot*

### **Indépendant 24 février 1878**

On nous écrit de Mer

Monsieur le rédacteur

Le Journal du Loir-et-cher trouvant l'occasion de débiter un certain nombre de sottises et plusieurs mensonges n'a pas voulu la laisser s'échapper, telle est l'explication de la longue histoire sur les écoles communales de Mer qu'il a servie à ses abonnés dans son numéro du 22 courant.

Voici la vérité

Depuis plus de 20 ans grâce à la faiblesse de certaines manifestations, les frères se sont peu à peu glissés dans la commune de Mer, ils ont y grandi, pris leurs aises, fait leurs petits aménagements, le tout dans les bâtiments communaux à tel point qu'aujourd'hui, forts de leur usurpation ils se retournent fièrement comme Tartuffe au cinquième et disent à la municipalité :

C'est à vous d'en sortir.

Celle-ci a le mauvais goût de n'être pas de cet avis et de prétendre qu'un instituteur communal, fut il revêtu d'une robe noire ou brune, doit obéissance à ses supérieurs hiérarchiques.

Inde irae

Peut-on comprendre en effet les prétentions d'une administration pareille. Elle a deux instituteurs, l'un laïque, qui en moins de deux ans a su attirer à lui plus de 130 élèves au dessus de 6 ans. L'autre congréganiste a vu en même temps réduire à 100 le nombre des enfants qui fréquentent son école. Et l'on veut faire passer dans les bâtiments les plus vastes le maître qui a le plus d'élèves et qui se voit chaque jour assiégé de demandes que l'exigence du local ne lui permet pas d'accueillir ;

Vous voyez, monsieur le rédacteur, que c'était ou jamais le moment de crier au martyr.

Mais ce n'est pas tout : le Loir-et-cher, apprend à ses lecteurs que l'on voulait envoyer les Frères dans un local malsain et que le conseil départemental y a mis bon ordre.

N'êtes vous pas attendri à songeant à ces pauvres gens que l'on voulait envoyer pourrir dans la maison où se trouve l'école laïque reconnue il y a deux ans par l'administration supérieure bonne pour un instituteur laïc ?

Pourquoi veut-on traiter des congréganistes sur le même pied ?

Ce ne sont pas gens comme les autres et s'ils prenaient des rhumatismes, ce seraient des rhumatismes congréganistes.

Qu'ils se rassurent, ils n'iront pas dans le local qu'à deux ans d'intervalle on a trouvé salubre puis insalubre, mais ils iront dans un autre que l'on prépare dans ce moment et qui a l'approbation de qui de droit, et cela ne pourrait soulever, suivant la belle expression du Loir-et-cher la réprobation de personne qui a du bon sens.

Que les mères de famille que fait pleurer le Loir-et-Cher sèchent leurs yeux.

La municipalité désirant le bien de tous installera les frères, dès que les aménagements seront terminés, c'est-à-dire dans quelques jours, dans un local parfaitement convenable et nous leur souhaitons, dans leur intérêt de reconnaître, sans trop crier, le droit à chaque commune de disposer des bâtiments qui sont sa propriété et de s'incliner devant l'autorité comme ferait, en pareil cas, un simple instituteur laïc.

Ils ont des maladroits défenseurs, nous les engageons pour leur bien à ne pas suivre des conseils qui ne pourront avoir pour eux car force restera la loi, que de désagréables conséquences.

## **29 mai 1878**

Mer, fin de l'incident des écoles congréganistes

Après beaucoup de bruit, de récrimination et de violence, de mensonges débités en leur nom, d'accusation sans fondement, étalées dans les colonnes du journal du .... Loir-et-cher, les frères ont fini à se soumettre à l'autorité et à se rendre dans le local que leur assignait d'administration ;

c'est, en vérité, grande pitié que nous vivions dans un temps où il faille se réjouir d'un pareil résultat : c'est un fait cependant ; Le cléricalisme a pris de telles racines qu'il peut tenir ouvertement campagne durant des mois contre le droit et la loi, et que lorsqu'il cède c'est au droit de manifester sa joie et à la loi de faire éclater son triomphe. Un enseignement ressort pour tous de cette lamentable situation, c'est qu'il est temps et grand temps

d'entamer la lutte égale sous peine de voir la société civile s'affaïsser sous les coups de ces persévérants envahisseurs.

L'exemple de Mer doit profiter à tous, il ne s'agissait pas d'expulser les frères, mais seulement de transférer leur école, moins nombreuse dans un local parfaitement approprié, pour permettre à l'instituteur laïque de prendre leur place dans un plus vaste local.

Ils ont tenu durant six mois la municipalité en échec et l'administration toute entière. Ils n'ont cédé qu'à la crainte de la révocation.

Disons franchement que nous le regrettons et que c'est une faute de n'avoir pas accepté la démission, que, paraît-il, ils avaient donné dans un moment de colère : la ville de Mer serait débarrassée d'hôtes qui bravent la loi et d'instituteurs peu aptes à enseigner à leurs élèves le respect de l'autorité à laquelle ils désobéissent eux-mêmes si ouvertement.